



LISTE DES CHARTES ET DECLARATIONS COMMUNES CONCLUES ENTRE LE GOUVERNEMENT WALLON ET LES PARTENAIRES SOCIAUX ENTRE 1995 ET 2008

Dans le cadre de la concertation, des rencontres régulières ont lieu entre les représentants du CESRW et le Gouvernement wallon. Le résultat de ces travaux s'est traduit par la signature de «Déclaration commune» ou «Charte», dans lesquelles partenaires sociaux et Gouvernement se mettent d'accord pour travailler ensemble sur des thématiques et dossiers en vue d'assurer le développement de la Wallonie.

Ces documents sont disponibles sur demande auprès du Service Communication du CESRW – communication@cesrw.be

2008

Déclaration commune du Gouvernement et des partenaires sociaux wallons présentée à l'occasion des Fêtes de Wallonie (19 septembre 2008)

2005

Charte partenariale (22 février 2005)

2004

Déclaration commune du Gouvernement et des partenaires sociaux wallons présentée à l'occasion des Fêtes de Wallonie (16 septembre 2004)

Déclaration commune : Formateur du Gouvernement wallon - Partenaires sociaux wallons (23 juin 2004)

Voeux Gouvernement wallon - Partenaires sociaux (janvier 2004)

2003

Communiqué de presse pour les Fêtes de Wallonie

2002

Communiqué de presse pour les Fêtes de Wallonie

Charte de partenariat entre le Gouvernement wallon et les organisations membres du CESRW (17 juin 2002)

2000

Charte des interlocuteurs sociaux wallons et du Gouvernement wallon pour la mise en oeuvre régionale de la Convention de premier emploi (11 mai 2000)

1998

Déclaration du Gouvernement wallon et des Partenaires sociaux wallons pour concrétiser les lignes directrices européennes pour l'emploi (12 mars 1998)

1997

Suivi Déclaration commune sur le redéploiement économique : communiqués et pistes de travail (septembre-octobre 1997)

1996

Déclaration sur le redéploiement économique et la promotion de l'emploi, commune au Gouvernement wallon, à l'UWE, à l'EWCM, à la FGTB, à la CSC, à l'Entente syndicale UPA-UDEF et à l'Alliance agricole belge (1er mars 1996)

1995

Déclaration sur le redéploiement économique et la promotion de l'emploi, commune au Gouvernement wallon, à l'UWE, à l'EWCM, à la FGTB, à la CSC, à l'Entente syndicale UPA-UDEF et à l'Alliance agricole belge (11 décembre 1995)